

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item](#)[Marie Moret à Édouard Montagne, 10 décembre 1888](#)

## Marie Moret à Édouard Montagne, 10 décembre 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 3 p. (413r, 414r, 415r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Édouard Montagne, 10 décembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52932>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [10 décembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Montagne, Édouard \(1830-1899\)](#)

Lieu de destination 47, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

# Description

RésuméDemande des renseignements sur la reproduction d'articles et d'ouvrages, et si certains font partie du domaine de la Société des gens de lettres.

## Mots-clés

[Livres](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Le Boys des Guays, Jacques-François-Étienne \(1794-1864\)](#)
- [Société des gens de lettres](#)
- [Swedenborg, Emanuel \(1688-1772\)](#)

Œuvres citées

- [Anquetil-Duperron \(Abraham-Hyacinthe\) \*Zend-Avesta, ouvrage de Zoroastre... traduit en françois sur l'original zend... par M. Anquetil Du Perron...., 3 vol.\*, Paris, N. M. Tilliard, 1771.](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)
- [Le Lotus : revue des hautes études théosophiques tendant à favoriser le rapprochement entre l'Orient et l'Occident, sous l'inspiration de H. P. Blavatsky, Paris, G. Carré, 1887-1889.](#)
- [Visdelou \(Claude de\), \*Les livres sacrés de l'Orient : comprenant le Chou-King ou le livre par excellence, traduits ou revus et corrigés par G. Pauthier\*, Orléans, H. Herluisson, 1875.](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 10 décembre 36. 413

— a

— — —

To Monsieur Montagne  
Président de la Société des gens de lettres.

Monsieur,

Le journal "Le Devair" dont j'ai pris la direction depuis le décès de mon mari, ayant depuis plusieurs années un traité avec votre Société, je viens au nom de ces bonnes et anciennes relations vous prier de bien vouloir me donner les renseignements suivants :

1<sup>o</sup> Les journaux et Revues peuvent-ils indifféremment s'emprunter les uns aux autres des articles quelconques, en se citant bien entendu, toutes les fois qu'il n'y a pas la mention Reproduction interdite ?

2<sup>o</sup> - Les œuvres de Swedenborg traduction de Le Bois des Guays font-elles partie du domaine de votre Société ou sont-elles dans le domaine public ?

3<sup>e</sup> Les livres sacrés de l'Orient  
 traduction de G. Pauthier (1882)  
 font-ils partie de notre domaine?

Pauthier est mort depuis au moins 15 ans. J'aurais besoin de publier dans le Dernier des extraits de ces livres sacrés; quelle marche dois je suivre pour éviter toute contravention et difficulté?

4<sup>e</sup> Le Zendo Cestra d'Anguetit Superron, peut-il être reproduit à volonté?

5<sup>e</sup> En est-il de même de ce qui est imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale comme le Lotus de la bonne loi, de L. Burnouf, le Balmao, etc., etc.

On faut-il des autorisations des auteurs ou traducteurs de ces livres, si les œuvres ne sont pas la propriété de notre Société?

Il ne s'agit toujours pour moi que de donner des extraits.

Je vous remercie vivement à

415

l'arance, Monsieur, de la réponse  
que vous voudrez bien me faire  
et je vous prie d'agréer l'assurance  
de toute ma considération

Marie Gadin